

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011 À 20 HEURES 30

N° 6 - 201 / 2011 : DÉPLACEMENTS DOUX : PROGRAMMATION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE PASSERELLE EN ENCORBELLEMENT SUR LE PONT FERROVIAIRE

L'An Deux Mille Onze, le 29 novembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 29 novembre 2011 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Eliane CARLES, Jean MAURIES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Naima MARENGO, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011

N° 6 – 201 / 2011 : DÉPLACEMENTS DOUX : PROGRAMMATION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE PASSERELLE EN ENCORBELLEMENT SUR LE PONT FERROVIAIRE

Pilote : Déplacements doux

Services concernés :

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Dans le cadre de sa politique en matière de déplacements doux, la communauté d'agglomération s'engage dans la réalisation de son schéma directeur communautaire des déplacements doux qui lui permettra de disposer d'un document cadre garant de la cohérence de son action.

Dans la définition et la hiérarchisation des itinéraires structurants à l'échelle des communes et de l'agglomération, le schéma directeur communautaire intègre les éléments du schéma directeur cyclable réalisé sur la ville d'Albi en 2009.

L'un des objectifs du schéma était d'atténuer les effets de coupures occasionnés par les infrastructures de transports et les éléments naturels préjudiciables au développement des pratiques de déplacements doux.

Pour atteindre cet objectif, il était notamment nécessaire d'améliorer les conditions de franchissement du Tarn qui constituait une coupure forte sur le territoire. Le diagnostic qui a été effectué dans le cadre de l'étude préconisait à cet effet l'aménagement de deux nouveaux secteurs de franchissement afin de répondre aux logiques de déplacements doux, tant utilitaires que de loisirs.

Un premier franchissement était préconisé au niveau du pont de Cantepau. Celui-ci a fait l'objet d'aménagements réalisés, en 2010 et 2011, à la fois par l'Agglomération (accès au pont) et l'Etat (trottoir du pont) et qui permettent aujourd'hui d'observer une augmentation de la fréquentation de cet ouvrage par les piétons et les cyclistes.

Un second franchissement a été préconisé dans le secteur du Castelvieu à Albi avec la proposition de construction d'une passerelle piétonne et cyclable fixée en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant le Tarn. Ce projet répond à deux enjeux majeurs en matière de mobilité qui s'inscrivent dans le cadre du futur plan de déplacement urbain :

- faire progresser la part modale des déplacements doux en facilitant la traversée du Tarn, sans dénivelé, à proximité de nombreux équipements publics générateurs de déplacements ;
- développer l'intermodalité en rive droite du Tarn dans le secteur de Pratgraussals en bénéficiant des aires de stationnement pour les véhicules et en aménageant des systèmes permettant des reports modaux notamment vers des vélos afin de favoriser le développement des mobilités douces vers le centre ville.

Pour vérifier la faisabilité technique de cette passerelle, la communauté d'agglomération, avec l'accord de Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire du pont, et l'appui du service régional des ouvrages d'art de la SNCF, intervenant comme maître d'œuvre, a fait réaliser, au cours du troisième trimestre 2011, des sondages sur le pont afin d'étudier la qualité des maçonneries et leurs aptitudes à supporter l'ancrage d'une passerelle en encorbellement.

Les résultats définitifs de ces sondages, remis à la fin du mois d'octobre 2011, concluent à la faisabilité technique de ce projet compte tenu du fait que l'ouvrage est entièrement maçonné et présente les garanties suffisantes pour supporter un ouvrage de type passerelle.

La faisabilité de la création de cette passerelle en encorbellement sur l'ouvrage ferroviaire implique de formaliser la poursuite de ce projet. Il est ainsi proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la poursuite du projet sous réserve d'obtenir au préalable l'accord de RFF, propriétaire du pont ferroviaire, des services de l'Etat garant du périmètre sauvegardé (ABF, DRAC, ...) et de la valeur universelle du bien classé (UNESCO),
- d'engager les procédures préalables (Étude d'impact, Concertation,...),
- d'autoriser les demandes de subventions.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le présent exposé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la poursuite du projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement le pont ferroviaire franchissant le Tarn sous réserve d'obtenir au préalable l'accord de RFF, propriétaire du pont ferroviaire ; des services de l'Etat garant du périmètre sauvegardé (ABF, DRAC, ...) et de la valeur universelle du bien classé (UNESCO),

AUTORISE la vice-présidente déléguée aux déplacements doux à engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour la poursuite du projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant le Tarn à Albi.

AUTORISE la vice-présidente déléguée aux déplacements doux à solliciter toutes subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn et de l'Union Européenne.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 novembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

